

Rectorat
Direction de l'organisation scolaire

Arrêté N° 2022-14
relatif aux sections sportives scolaires – établissements privés sous contrat

La rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Rectrice de l'académie de Besançon
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation,
Vu la circulaire ministérielle n°220 du 10 avril 2020 relative aux sections sportives scolaires,
Vu l'arrêté rectoral du 19 mai 2020,

Article 1 : Dans le cadre d'un plan pluriannuel 2022-2025 dans les lycées et 2021-2025 dans les collèges, sont autorisées dans les établissements privés, à compter de l'année scolaire 2022-2023, les sections sportives scolaires ci-dessous désignées :

Libellé		Discipline sportive		
Département	Etablissement privé	Maintien	Fermeture	Ouverture
DOUBS				
LYCEE				
Besançon	LGT Saint-Jean		Judo (transformation en S.E.S)	Futsal
Pontarlier	LGT Les Augustins	Football (en réseau)	Football (fermeture du réseau)	
COLLEGE				
Besançon	Notre-Dame	Football	Judo (transformation en SES)	
Besançon	Sainte-Ursule	Badminton		
Maïche	Saint-Joseph	Football Arts du cirque		
Morteau	Sainte-Jeanne d'Arc	Football		
Ornans	Sainte-Marie	Football masculin Football féminin		
Pontarlier	Les Augustins	Judo Gymnastique		
JURA				
LYCEE				
Dole	LPO Pasteur Mont-Roland	Aviron (en réseau)		
COLLEGE				
Champagnole	Sainte-Jeanne d'Arc	Football Handball		
Dole	Notre-Dame de Mont-Roland	Football Natation		
Saint-Claude	Saint Oyend	Football (en réseau-tête de réseau)		

HAUTE-SAONE				
COLLEGE				
Héricourt	Saint-Joseph	Basket-ball (en réseau- tête de réseau)		
Lure	Sainte-Anne Saint-Joseph	VTT Gymnastique		
Luxeuil-Les-Bains	Saint-Colomban	Tennis de table		
Vesoul	Le Marteroy	Football Handball		

Article 2 : Madame la secrétaire générale d'académie, mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale des départements du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort, mesdames et messieurs les chefs d'établissement sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Besançon, le 30 juin 2022

La Rectrice,
 Rectrice de la région Bourgogne Franche-Comté
 Rectrice de l'académie de Besançon
 Chancelière des universités

Nathalie ALBERT-MORETTI